



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL17-DE



Date de la convocation : 28 mars 2023
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
30 à la délibération 4
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 4
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

17- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA COUVERTURE DES VESTIAIRES DU GYMNASSE DE L'AMIRAL – AVENANT N°1 AU LOT 2 « BARDAGE MÉTALLIQUE ET PORTAIL SECTIONNEL » – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°19 du 27 septembre 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation des façades et de la couverture des vestiaires du Gymnase de l'Amiral, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 16 mai 2022, 23 mai 2022 et 29 juin 2022.

A l'issue de deux procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

Lot 1 – Désamiantage

- Société AMIANTE DECONSTRUCTION SERVICES – 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE pour un montant de 27 934,10 € HT

Lot 2 – Bardage métallique et portail sectionnel

- Société RENOUE - 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 136 778,08 € HT

Lot 3 – Etanchéité

- Société OUEST ETANCHE – 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE pour un montant de 44 190,98 € HT (offre de base)

Lot 4 – Peinture

- Société AUCHER – 85150 LA MOTHE ACHARD pour un montant de 24 900,00 € HT

Soit un montant global de travaux de 233 803,16 € HT.

Dans le cadre du chantier, un avenant n°1 au lot 2 « Bardage métallique et portail sectionnel » a pour objet de prendre en compte une demande du maître d'ouvrage, à savoir :

- la fourniture et mise en place d'une isolation complémentaire autour des menuiseries existantes suite à la dépose de l'amiante (non prévisible) pour un montant de 5 630,20 € HT (selon devis n° DEV00004448 du 23 janvier 2023). Les travaux complémentaires permettront d'améliorer les performances thermiques de l'existant ;
- la remise en place d'un mât pour l'antenne sur le bardage pour un montant de 500,00 € HT (selon devis n° DEV00004502 du 8 mars 2023).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de de 6 130,20 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Bardage métallique et portail sectionnel » s'élève à 142 908,28 € HT, soit une augmentation de 4,48 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 239 933,36 € HT, soit 2,62 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la délibération n°19 du Conseil municipal du 27 septembre 2021,

Vu le Budget principal 2023,

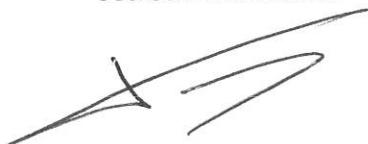
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 21 mars 2023,

Vu le rapport de Roger BRIAND,

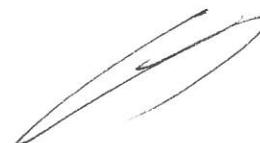
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 du marché de travaux de rénovation des façades et de la couverture des vestiaires du Gymnase de l'Amiral – Lot 2 « Bardage métallique et portail sectionnel » décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Christophe VERONNEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023